



CRC-039M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

Les travailleurs étrangers temporaires : un levier stratégique régional pour l'économie manufacturière du Québec

Mémoire soumis dans le cadre de la
Consultation publique - Planification pluriannuelle de
l'immigration 2026-2029

Gouvernement du Québec

Par

Groupe Proco Inc.

Août 2025

NOTRE ORGANISATION

Groupe Proco Inc.

Fondé à Saint-Nazaire au Lac-Saint-Jean il y a plus de 40 ans, le Groupe Proco Inc. (ci-après « Proco ») est spécialisé dans la conception, la fabrication et l'installation de structures d'acier. Aujourd'hui, son expertise dépasse largement les frontières du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ), avec un chiffre d'affaires de 170 M\$ en 2024, grâce au savoir-faire de ses quatre divisions, soit Constructions Proco, Structures CPI, Fabrications Proco inc. (FPI) et PFMI, qui regroupent un peu plus de 500 employés.

Proco est entièrement détenu par des intérêts régionaux, 100 % des actions appartenant à des employés qui résident au SLSJ. À titre d'exemple, FPI fabrique des poutres de ponts routiers et ferroviaires, principalement pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), et des structures d'acier lourdes pour les centrales d'Hydro-Québec, les alumineries et les mines.

RÉSUMÉ

Dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 (PPI), le gouvernement du Québec prévoit réduire d'environ 13 % le nombre de titulaires de permis relevant du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des étudiants étrangers (PEE). Bien que cette orientation vise à mieux gérer la capacité d'accueil et d'intégration, elle risque d'accentuer les difficultés de recrutement dans plusieurs régions, particulièrement dans le secteur manufacturier.

Concrètement, les restrictions récentes ont forcé Proco à renoncer à 17 travailleurs étrangers qualifiés en 2025, entraînant des pertes économiques et un arrêt des investissements en automatisation. Ce manque de main-d'œuvre a déjà un impact, alors que plusieurs projets d'infrastructures, comme les ponts de l'Île-aux-Tourtes et de l'Île d'Orléans, sont désormais fabriqués à l'étranger, privant les entreprises du Québec d'opportunités majeures.

Depuis 2019, après avoir épuisé toutes les options de recrutement local, le recours à l'immigration chez Proco n'est intervenu qu'en dernier ressort. Pendant des années, l'entreprise a investi temps et ressources pour soutenir la formation régionale, notamment par un recours constant aux écoles de soudage. Malgré ces efforts, les cohortes se sont graduellement réduites, au point où certaines sessions ont été annulées par manque d'étudiants. Face à cette réalité et à l'incapacité du bassin local de travailleurs à répondre aux besoins, l'immigration s'est imposée comme la seule voie pour assurer la continuité des opérations de Proco.

L'expérience démontre que les TET, intégrés dans un cadre structuré et avec l'appui des employeurs, contribuent activement à l'essor des communautés régionales. Proco, par exemple, a investi plus de 1,2 M\$ dans l'accueil, la formation et le logement de ses travailleurs étrangers, limitant la pression sur le marché local de l'habitation et favorisant leur enracinement durable.

Pour concilier les impératifs d'intégration et les besoins économiques, nous recommandons de :

- remettre en place les conditions et le seuil de TET qui prévalaient dans le programme simplifié avant le 8 novembre 2024;
- restaurer les permis de travail d'une durée de 3 ans pour permettre une prévisibilité à moyen terme;
- adapter les seuils salariaux en fonction du coût de la vie régional;
- assurer une transition vers la résidence permanente pour les TET déjà en poste, par une clause de droits acquis (« grand-père »).

La PPI 2026-2029 représente une occasion déterminante de réorienter les politiques migratoires vers une immigration plus ciblée, régionalisée et prévisible, qui sera considérée comme un levier stratégique de développement économique pour le Québec et ses régions.

POUR UNE IMMIGRATION STRATÉGIQUE POUR NOS RÉGIONS ET NOS SECTEURS ÉCONOMIQUES CLÉS

Éléments de contexte

Dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 (PPI), le gouvernement du Québec fixe pour la première fois des cibles précises visant à réduire d'environ 13 % le nombre de titulaires de permis relevant du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des étudiants étrangers (PEE). La PPI s'inscrit dans une stratégie de gestion plus serrée de la capacité d'accueil et d'intégration, qui prendrait aussi en compte les besoins de main-d'œuvre sectoriels et régionaux.

À la suite de l'adoption de la PPI, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) procédera à des ajustements annuels au PTET en fonction des indicateurs du marché du travail, avec des exceptions pour les postes jugés essentiels ou stratégiques, particulièrement dans certaines régions ou certains secteurs économiques clés.

LE MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS FACE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Le Québec traverse un profond changement démographique et économique qui se fait particulièrement sentir dans les régions, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ). Le vieillissement de la population, la baisse du taux d'activité et le départ des jeunes Québécois et Québécoises vers les grands centres exercent une pression croissante sur les entreprises. Parmi les secteurs les plus vulnérables, le manufacturier, qui occupe une place structurante dans l'économie régionale du SLSJ, est particulièrement touché et se heurte à un besoin critique de main-d'œuvre spécialisée. Dans ce contexte, la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 représente une occasion stratégique de redéfinir les politiques migratoires pour mieux tenir compte des réalités régionales.

Or, les orientations du Plan d'immigration 2025 qui réduisent à 10 % le seuil de travailleurs étrangers temporaires (TET) permis par entreprise ont déjà fragilisé davantage le tissu manufacturier. À titre d'exemple, Proco a dû renoncer, en janvier 2025, à 17 TET qui avaient pourtant obtenu leurs permis de travail. Ces travailleurs auraient permis de combler des départs à la retraite et les besoins liés à la croissance de l'entreprise. Proco a subi les contrecoups des nouvelles mesures et son chiffre d'affaires pour la prochaine année est déjà revu à la baisse. En somme, ces mesures exacerbent la pénurie de main-d'œuvre, et ce, sans compter l'augmentation du seuil

« bas salaire » et les coûts de la main-d'œuvre (une augmentation de plus de 12 %) qui nuisent grandement à la compétitivité sur la scène internationale.

Bien que les préoccupations liées à la capacité d'accueil du Québec soient légitimes, force est de constater que les enjeux en région ne sont pas comparables à ceux des grands centres. Les manufacturiers, comme Proco, démontrent qu'il est possible d'intégrer avec succès des TET, lesquels combinent des besoins spécialisés essentiels au maintien et à la croissance de l'économie régionale.

UN PARTENAIRE LOCAL POUR UNE INTÉGRATION DURABLE

Le gouvernement du Québec a fait de la régionalisation de l'immigration l'une de ses priorités afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre des régions et de soutenir leur développement. Comme le souligne le cahier de *Consultation publique 2025 – La Planification de l'Immigration au Québec pour la Période 2026-2029*, « il faut cependant s'assurer de bien accueillir les personnes immigrantes qui ont fait le choix de s'installer en région, et de favoriser leur intégration et leur établissement durable en français¹ ». De plus, on y précise que « la régionalisation de l'immigration est aussi l'une des priorités du gouvernement du Québec, dans un objectif de développement des régions² ». Ces deux précisions appellent à mettre en place des conditions concrètes pour que les travailleurs étrangers et leurs familles puissent non seulement s'intégrer, mais aussi s'enraciner durablement dans les communautés régionales.

Or, les entreprises régionales jouent un rôle central dans l'intégration des nouveaux arrivants. Dans des régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, les employeurs sont souvent le premier point de contact pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) et leurs familles, leur offrant un accompagnement logistique, humain et culturel qui favorise un enracinement durable. Cette proximité est un atout que le gouvernement devrait reconnaître et valoriser dans sa planification.

Pour Proco, l'apport des TET à sa performance et sa croissance est indéniable. En 2024, la productivité individuelle moyenne de nos employés atteignait 340 000 \$ par an, soit près de sept fois le PIB moyen par personne au Québec, grâce à l'expertise de la main-d'œuvre spécialisée, incluant les TET. Au cours des dernières années, Proco a embauché 60 travailleurs étrangers (principalement des soudeurs et autres

¹ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, *Consultation publique 2025 – La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : Cahier de consultation*, Québec, 2025, [en ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/CAH_CahierConsultation_PlanifPluri2026_29_FR_FIN.pdf, p. 41.

² *Idem*.

postes spécialisés) et investi plus de 1,2 M\$ dans leur accueil, leur formation et leur intégration au tissu social régional.

Conscient également des pressions que l'immigration peut exercer sur le marché de l'habitation, Proco a pris l'initiative de construire des logements pour ses travailleurs, éliminant ainsi toute pression supplémentaire sur l'immobilier local, une préoccupation au cœur des nouvelles mesures et orientations gouvernementales.

Considérant les mesures d'accueil déployées par les employeurs en matière de logement et intégration, il est incontestable que les TET, au SLSJ, génèrent une valeur économique largement supérieure aux coûts de leur demande en services publics. Se priver des TET, c'est se priver d'un levier de création de richesse qui supporte le développement des services publics.

UNE IMMIGRATION CIBLÉE COMME LEVIER ÉCONOMIQUE

Au SLSJ, la situation est préoccupante : des manufacturiers affirment devoir refuser des contrats en raison du manque de personnel qualifié. Le métier de soudeur, par exemple, est hautement demandé. Il requiert une expertise technique précise, essentielle à la chaîne de production.

Aujourd'hui, Proco compte sur l'expertise de 95 soudeurs, dont 43 sont des TET. Sans le recours à des soudeurs disposant d'un permis de TET, il aurait été impossible d'atteindre le chiffre d'affaires de 170 M\$ en 2024. Cette croissance a permis de planifier et de réaliser, entre 2023 et 2024, des investissements en immobilisations et automatisation de plus de 8 M\$. **C'est précisément ce qui est demandé aux entreprises manufacturières québécoises : investir pour innover, automatiser et robotiser et ultimement faire prospérer le Québec et ses régions.**

En effet, ces sommes ont notamment permis l'intégration de technologies de pointe: robots-soudeurs, métalliseurs et soudeuses automatiques. Soulignons que ces équipements sophistiqués doivent être opérés par des soudeurs qualifiés, une main-d'œuvre qui est toujours en grave pénurie.

Le gouvernement du Québec demande aux entreprises d'emboîter le pas vers une plus grande automatisation et robotisation de leurs procédés et que la venue des travailleurs étrangers doit être une solution de dernier recours.

Il faut comprendre que malgré la robotisation de nos procédés, 75 % des opérations de Proco ne peuvent être automatisées avec les technologies actuellement disponibles à l'échelle mondiale, considérant le niveau de personnalisation et la grande taille des pièces produites, un facteur différenciateur dans l'industrie. À ce jour, des investissements dans les usines, de plus de 10 M\$ (ajout d'une ligne de production automatisée, robotisation des composantes et soudures complexes), sont suspendus indéfiniment puisque nous

ne serons pas en mesure de faire opérer ces équipements faute d'accès à une main-d'œuvre spécialisée.

DEMANDES ET RÉPONSES

Des solutions sur la table

Afin d'offrir un environnement d'affaires prévisibles aux entreprises, il faut mettre en œuvre une immigration planifiée et plusieurs solutions sont sur la table. Proco est d'accord avec différents intervenants qui demandent de :

- remettre en place les conditions et le seuil de TET qui prévalaient dans le programme simplifié avant le 8 novembre 2024;
- restaurer les permis de travail d'une durée de 3 ans pour permettre une prévisibilité à moyen terme;
- d'adapter les seuils salariaux en fonction du coût de la vie régional.

Proco demande aussi au gouvernement du Québec d'effectuer les **représentations nécessaires auprès du gouvernement du Canada quant à la mise en place d'une clause de droits acquis, une clause « grand-père » pour les TET déjà employés**. Il est impératif de permettre aux TET présents de rester en poste.

Enfin, une plus grande prévisibilité des programmes migratoires permettrait aux employeurs de planifier leurs investissements et de s'engager dans des stratégies de recrutement à long terme, notamment en facilitant la transition des TET vers le statut de résident permanent.

Pour répondre à la consultation

Dans son cahier de *Consultation publique 2025 – La Planification de l'Immigration au Québec pour la Période 2026-2029*, le MIFI pose trois questions pour atteindre ses objectifs de réduction souhaités dans le PTET et le PEE. Voici nos réponses à ses interrogations :

Des secteurs économiques ou des professions particulières devraient-ils être priorisés?

Le secteur manufacturier, en particulier les métiers spécialisés comme les soudeurs, électromécaniciens et machinistes, doit être priorisé. Ces professions représentent des piliers stratégiques de l'économie régionale et sont essentielles à la compétitivité industrielle du Québec.

Des niveaux d'étude ou des programmes d'étude spécifiques devraient-ils être protégés des mesures de réduction?

Les programmes techniques menant à des métiers en forte demande dans les régions (soudage, mécanique industrielle, robotique, etc.) devraient être protégés. Réduire les effectifs dans ces filières mettrait en péril la relève locale et la pérennité du tissu industriel régional.

Les mesures proposées devraient-elles tenir compte de la dimension régionale?

La planification migratoire doit refléter les besoins spécifiques des régions. Une approche centralisée et uniforme ne peut pas répondre aux déséquilibres locaux. Il faut régionaliser les seuils, adapter les critères selon les réalités locales et offrir plus de flexibilité aux employeurs en région.

CONCLUSION

La planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 doit être une opportunité de réaligner les politiques migratoires avec les besoins réels du Québec manufacturier. Il ne s'agit pas uniquement de chiffres ou de seuils, mais de maintenir vivant le tissu économique des régions.

Le recours aux TET est loin d'être une solution de dernier recours : il doit être envisagé comme un des leviers de la stratégie de développement économique. Le SLSJ, avec ses besoins criants et ses initiatives locales, en offre un exemple clair. Le moment est venu de miser sur une immigration structurante, régionalisée et prévisible.